



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : domaines

Question écrite n° 73131

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences induites, notamment pour les petites communes, par l'arrêté paru au Journal officiel du 1er janvier 2002 qui relève le seuil d'intervention obligatoire des agents des domaines. En effet, le seuil de consultation obligatoire des services du domaine passe de 30 490 EUR à 76 225 EUR. Cette mesure va priver des milliers de collectivités locales d'une expertise fiable et objective et quelque 30 000 opérations immobilières, du fait du relèvement du seuil, échapperont désormais au contrôle des domaines. Cela est profondément regrettable car l'intervention des services de l'État garantit la transparence des opérations engagées et l'égalité de traitement des citoyens. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73131

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 817